FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC
7665, Bd Lacordaire, Montréal, (QUÉBEC), H1S 2A7
Téléphone : 514-252-3077
Courriel : petanque@petanque.qc.ca
Site web: www.petanque.qc.ca

F.P.Q. - 008

CLASSEMENT DES JOUEURS 2026-2027

À noter que la Fédération se réserve le droit de réévaluer les joueurs n'importe quand.

Aucun joueur ne peut jouer dans une catégorie plus basse que son classement dans les tournois triplettes montées à moins d'avoir reçu le consentement exceptionnel de l'organisateur.

mardi, 17 février 2026

Classement des joueuses et des joueurs

La Pétanque est un sport dont les compétitions sont plus largement ouvertes que la plupart des autres sports reconnus par le Comité Olympique International. Au Québec, à cause du nombre d'athlètes affiliés (environ 2500), du fait que très souvent plusieurs membres d'une famille participent aux compétitions, et du fait qu'il n'existe pas de circuits de compétitions de différents niveaux, la Fédération doit pour favoriser la participation, respecter le plus possible ce caractère ouvert des compétitions tout en offrant des chances raisonnables de gagner à chaque équipe.

I– Principes et objectifs (liste provisoire)

- La Fédération de Pétanque du Québec est responsable de mettre en place un classement des joueuses et joueurs pour encourager la participation dans ses compétitions, en recherchant une équité basée sur des chances raisonnables de gagner un match ou une compétition pour chaque équipe participante.
- Ce classement crée diverses classes de joueuses et joueurs pouvant être révisées sur décision du Conseil d'administration.
- L'utilisation du classement de la Fédération est obligatoire dans les tournois placés sous la responsabilité supérieure de celle-ci (en particulier le Circuit Méritas, Les tournois régionaux homologués).
- Les clubs affiliés à la fédération peuvent utiliser ce classement sans obligation de le faire lors des compétitions sous leur responsabilité exclusive.
- Les clubs ou organisations externes à la fédération ne doivent pas utiliser ce classement, Si ils ou elles le font, ils ou elles s'exposent, à des contestations des participants à leurs activités, contestations que la Fédération appuiera si nécessaire, sur la base du fait que ce classement établi seulement dans un esprit de compétition, ne peut brimer des joueurs et joueuses dans leurs activités de loisirs.
- La fédération canadienne peut dans certaines circonstances utiliser le classement de la fédération de pétanque du Québec.
- Dans les compétitions qu'elle homologue la Fédération s'efforce que tous les joueurs et joueuses aient une possibilité de jouer dans sa classe.

Procédure et calendrier. (Le mot athlète s'entend au féminin comme au masculin)

II- Pour assurer sa responsabilité la fédération décide:

- Que son conseil d'administration peut en tout temps reclasser une joueuse ou un joueur sur la base d'informations venant des clubs.
- De créer des comités de classement masculin et féminin pour lui faire des recommandations
- Ces comités relèvent du conseil d'administration dans le respect de ses règlements officiels (composition, mandat, responsabilité, présidence, pouvoir des comités---)
- Malgré la possibilité de classer une ou un athlète en tout temps, la Fédération fixe deux périodes statutaires par année: la première en mars et la deuxième en octobre.
- Un athlète, un club ou une association régionale peut demander l'étude du classement d'un athlète.
- Le conseil d'administration transmet ces demandes aux comités avec un objectif clair spécifique à chaque période.
- La fédération publie ses classements sur son site web en créant des conditions limitant l'accès à tous.

827 BERGERON MARYSE
1616 COULOMBE SONIA
10260 CUFFY MÉLANIE
7076 D-SAUVÉ KASSANDRA
7425 GÉLINAS CAROLE
7052 GODIN HÉLÈNE
7051 GRAVEL CYNTHIA
7545 LEMELIN LAURY
20228 RANDRIANANTENAINA ZOU TAHIANA GABRIELLA
8263 ROBICHAUD ANNE

11354 ADRIANANTENAINA HERITINA
11688 AHMED BLEGROUNE AHMED
2908 ALBERT LIONEL
20250 ANDONIRINA JOSÉ ALAIN
20233 ANDRIAMANAMPISOA TINA ROBEL
12575 ANDRIAMANANTENA NALINJAKA RAOBELINA
20256 ANDRIAMBOAHANGY NOMENA MAHEFASOA CHARLES
20299 ANDRIANANTENAINA MAMY HERITINA
20220 ANDRIANASOLO ISAHOBY NANDRASANA
20297 ANDRIANIRINA YVON
20077 ANOUAR ZAKARIA
3517 AUDERSET FRÉDÉRIC
20435 BADAOUIABDELOUAHAD
3909 BEKKI OMAR
2897 BENDI ALEXANDER
20372 BENOSMAN MOHAMMED
20325 BERGHOUT FARID
10098 BERTEYN KEVIN
20252 BILLY RANDRIANARISON
5810 BOUBACAB TRAOR
2998 BOUCHAFFRA YOUCEF
2889 BOUCHARD RÉMI
934 BOUSSAÏDI TAREK
3865 BOUTICHE HAMZA
2888 BRUNETTE ALAIN
3724 BURA THOMAS
2924 COHEN URI
20292 COULIBALY KIDJOU
3779 CUFFY SÉBASTIEN
3558 DALARD-CÔTÉ FRANCIS
3903 DANDEL STAN
2862 DECRON SÉBASTIEN
2860 DECRON PHILIPPE
10693 DELANNOY QUENTIN
791 DERLINCOURT JEAN-MICHEL
3669 DERLINCOURT DIMITRI

20396 DIDOUH SOUFIANE
1266 DROUIN MICKAËL
921 DROUIN SÉBASTIEN
2909 DULMAINE SÉBASTIEN
20125 ERRAY TARIK
20344 FALY RIANTSOA
3858 FRONTEAU CHRISTOPHER
2884 GAGNÉ MARIO
2654 GASC SÉBASTIEN
3710 GÉLINAS MARIO
2927 GEOFFROY-CHAPUT ANTOINE
3927 GRANDCAMP DIMITRI
3528 GUAY FRÉDÉRIC
3012 HAMMOUCHANE RÉDOUANE
20434 HANACHIOMAR
2653 HANAFI KHALID
20283 HARBI AZEDDINE
3923 HARDY JOAKIM
12250 HERINIAINA JOËL AUBIN
12050 JARRAR YOUSSEF
20338 KOOS JEREMY
4276 L'HEUREUX DENIS
918 LABROSSE ROBERT
2928 LARRIVÉEJEAN-MARC
2894 LATOUR MARIO
602 LAULHE YANICK
2926 LAULHÉ JEAN-MICHEL
1668 LEMELIN YVON
1676 LEMIEUX MARIO
20280 LIM CHILA
20238 MAROMBO DOUDOU ROGER
1265 MATTHEY NICOLAS MIGHTY
2875 MAZÉRIES SYLVAIN
2883 MEDJADJI ZAKARIA
20114 MESSINA HERVÉ
3659 MEYET THIERRY
3644 MONTAMBEAULT STÉPHANE
2905 MORASSE ÉRIC
20104 NIRINA JEAN PIERRE IHANDRY
20140 NITINKUMAR SOUMIT
12410 NOKI MEKKI KHALID
2997 NOUIS YASSINE
2921 NOUR YACOB
2919 POUPLOT THOMAS
596 POUPLOT YANN-MATHIEU
5882 RABARIJAONA ANDRY NIAINA
20320 RABEFANDRAISANA FANOVAHARINIRINA JOHN
11422 RADIMILAHY FÉLIX
20265 RAHERINIRINA MAHEFASOA DANIEL
3499 RAHERISON MAMITIANA
12249 RAINITSOASENA MARTIAL

20149 RAKOTOJAONA TOJOSOA LOVANIRINA
20130 RAKOTOMAHEFARIMANANA NY AINA ERICK ELIO
3827 RAKOTONDRADOARO ROVA
10022 RAKOTONDRAJOA JEAN-JACQUOT
5652 RAKOTONDRAJOS JEAN JAQUOT
2922 RAKOTONINOSY TARATRA
11663 RAKOTOSALAMA SOLOFONIAINA
20404 RALAIARIJAONA TSIRY HARINALA
20303 RAMAHEFASOA DIMBY
3932 RAMAMPIANDRA RIJA
2917 RAMDANE SIDI
20126 RANDIMBISON TANJONA HERIZO
20357 RANDRIA NAMBIN
20229 RANDRIAMAMPIANINA JEAN ODETTIN
20249 RANDRIAMBOLOLOMIRANTSOA CLEMENT
20302 RANDRIANANTENAINA ERIC
20405 RANDRIANTSOA LIVA MICHEL
12254 RASOANAIVO NARILIVA
615 RAVELOJAONA SANTATRA
10049 RAZAFIMANANTSOA TANJONA PIANE FABRICE
3908 RAZAFINDAHY TAMBY
20266 RAZAFINDRAHAINGO HERITIANA PATRICK
3003 RAZAKATIANA YVES
11699 RAZANAMAHENINA TOLOTRA N. TIANA
20323 RIOS LUIS
3871 ROBEL ANDRIAMANAPISOR TINA
20290 SALHI MOHAMED LAMINE
10229 SECK ISSA
3251 SEGOND YOHAN
8183 SÉGUIN NEIL
2931 SOKHORN PHOEUNG
2895 STE-CROIX STÉPHANE
3000 TORAI AHMID
20144 TOURNACHE ELY
1643 TURCOTTE ÉRIC
597 VINCHES LUDWIG
20305 VOARY BAPTISTE
3497 ZAYEGH MOHAMED
2923 ZOHOU BI DOMINIQUE KOUE

PÉTANQUE QUÉBEC

mardi, 17 février 2026

20079 ANDRIAMANGANIAINA ANDO
12554 ANODRIANIRIRARINO AKON'NY AINA SITRAKA
11827 BELLEMARE FLORENCE
8000 BERNARD NADIA
11222 BERTRAND VIRGINIA
7422 BOURGET NATHALIE
7421 BRUYÈRE MEYET NATHALIE
7021 CAJOLET KATHY
7070 CARON VICTOIRE
10031 CARRASCO-LAPLANTE MÉLISSA
20005 CHIECCHIO FANNY
8030 CLERMONT KARINE
11050 DESJARDINS CAROLE
6055 DESMEULES ARY-ANN
7707 DESPATIE CHANTAL
5795 DULMAINE JESSICA
1617 FRADETTE JULIE
8083 GALINDO NATHALIE
7206 GODIN MOYA
7050 JANVIER SANDRA
8239 JODOIN JANY
607 JOYAL MANON
7195 LAMOTHE DIANE
7409 LARUE BÉATRICE
1658 LEFEBVRE CÉLINE
10761 LESIEUR DIANE
1752 LOMBARDI CAROLINE
20216 MORIN FRANCE
11564 MOUHIB AFAF
7082 PAGEAU JOHANNE
11911 PERRIN DIANE
5982 PICOTTE ROLLAND LOUISE
7275 POULIN ISABELLE CLAUDE
5974 PROVENCHER JANICK
20111 Rakotoarinjara Sandraniaina Haingotiana
11257 RAMON MANON
11223 RANDRIANANDRIANINA GINAH
7053 RATTÉ LOUISETTE
2525 RODRIGUE MARIELLE
499 SICARD MICHELLE
447 TARDIF CHANTALE
7196 TOUZIN CLAIRE
1618 TRACHY JOHANNE
5538 TREMBLAY ÉDITH
10741 VERVILLE HÉLÈNE
10416 VOYER LYNDA

3692 ABBOTT PATRICK
3886 ABIDA AHMED
10755 ABOTT PATRICK
10461 ADECHOUBOU OLAITAN
12162 AGRESTI TONY
4029 AIT BOUBRIK JAMAL
3913 AMICO ANTOINE
12168 AMKRAN SIDI MOUH
3514 ANDRIAMAMONJY SERGE
3676 ANDRIAMAMPIADANA ONINTSOA
3705 ANDRIAMAMPIADANA TIANA
5884 ANDRIAMAMPIADANA MAHEFA
5282 ANDRIAMAROMANANA HERIHAJA
12568 ANDRIAMBOAHANG CHARLES
20061 ANDRIANAINARIVONY RADO HAJATIANA
5717 ANDRIANARISON AINA MAHERIZO
20032 ANDRIANJAKA JERY TANTELY
12542 ANDRIANTSALAMA ANDRY
5734 ANOUAR ZACHARIA
12407 AROUS CHIHEB
3789 ARPAIA ROGER
4036 ATTAR MAURICE
6130 AUCLAIR JEAN-FRANÇOIS
10738 AUCLAIR JEFF
12049 AURIENTIS FABIEN
1305 BACHAND PIERRE
10256 BALMONT PATRICK
10219 BAPTISTE DAMIEN
10580 BEAULIEU MARTIN
518 BÉLAND PAUL
3591 BELIN JEAN-MICHEL
3652 BÉLIVEAU LUC
10467 BÉLIVEAU JACQUES
20268 BELLANNÉ EMMANUEL
3642 BELLEMARE MICHEL
3712 BEN OSMANE AHMED
4492 BENAISSA MOUHSEN
11824 BENDI ANTHONY
10405 BENOIT MARTIN
3595 BERTHIAUME NOEL
5966 BIENVENUE JULES
3704 BLAIS CHRISTIAN
6322 BLANCHETTE OLIVIER
3917 BOISVERT MICHEL55
4895 BOISVERT MICHEL
935 BOIVIN HERMAN
4574 BOUCHAHDA HAMID

5970 BOUCHER MICHEL
5971 BOUCHER JACQUES
10473 BOUCHERAT OLIVIER
12394 BOUFADEN HAMZA
12401 BOUGROUZ AMINE MOHAMED
3524 BOUILLON DENIS
3906 BOUMAZOUED EL MAHDI
11110 BOUNAAS TAHAR
3687 BRETON BERNARD JR
5640 BRICOUT CLAUDE
3867 BRICOUT CLAUDE
3525 BRÛLÉ SÉBASTIEN
1415 BRUNEAU JEAN-GUY
6111 BRUNELLE CARL
3560 BZIOUET NOUREDDINE
2878 CALAMIA JEAN
9000 CAMILLERI DAVID
5449 CAPONE DENIS
4165 CARBONNEAU JOCELYN
5739 CARON DAVID
3544 CARON JOEL
3597 CARON SAMUEL
3859 CASAVANT JEAN-NOEL
6010 CEILLIER DAVID
3914 CEILLIER DAVID
10500 CERANO NOEL
1269 CHABRE YOANN
3662 CHAHID ABDELOUAHED
2510 CHASSÉ JEAN-MARIE
10259 CHAUFFRAY ANGEL
3510 CHENETTE YVES
5827 CHOSSON FRANCK
3599 COLLET PATRICE
1293 CORMIER GILLES
1311 CORSI ANTONIO
1490 CÔTÉ CHRISTIAN
20004 COTTONE CHRISTOPHER
4142 COUSINEAU MICHEL
10483 CURADEAU MICHEL
5163 CYR GERMAIN
1147 DALARD DOMINIQUE
3600 DE FRANCESCO TONY
10223 DELICHY DANIEL
3526 DELISLE DANY
3457 DELTREUIL JÉRÉMY
4577 DEMIRGIL SENIH
3527 DESMEULES MICHAEL
3618 DESPINS MARC-ANDRÉ
4638 DESROCHERS RICHARD

PÉTANQUE QUÉBEC

470	DESROCHERS	JOCELYN
10200	DEVOS	ÉRIC
3713	DION	ÉRIC
2649	DUBE	FRANÇOIS
3693	DUBÉ	MICHEL
3536	DUCHESNE	ISMAEL
3918	DULMAINE	STEVE
3686	DUMONTET	STÉPHANE
4553	DUPONT	MICHEL
3814	ELBAZ	JÉRÉMY DAVID
3664	FAFARD	ANTHONY
3674	FALVO	VINCENZO
6116	FANAMBINANTSOA	JOSÉ ALAIN
3707	FARAONE	GABRIEL
3904	FAURE	MAXIME
2893	FENOLL	EUGÈNE
3548	FLAGEOL	DANIEL
11655	FLOUCAUT	BENOÎT
3501	FOREST	SERGE
6711	FROMONT	FRANCK
3685	FULLERINGER	NICOLAS
3830	GAGNÉ	NICOLAS
6085	GAGNON	GABRIEL
1642	GAGNON	ALAIN
3534	GAGNON	CLAUDE
12052	GALIANO	ERIC
11653	GALINIER	ROMAIN
5896	GARNIER	LAURENT
1264	GAUTHIER	MARTIN
3673	GAUTHIER	SYLVAIN
2046	GELINAS	PASCAL
3892	GÉLINAS	MARTIN
12551	GELINEAU	MARTIN
10276	GÉLINEAU	MARTIN
3821	GERMAIN	MARCO
2069	GIARGIA	OLIVIER
5786	GILBERT	FERNAND
20275	GIRARD	BERNARD
3609	GIRARD	GILLES
3672	GOUAGOUT	CHRISTOPHE
11449	GOUELLO	CAMILLE
3851	GRANGEON	MARC
5778	GUAY	MARC-ANDRÉ
446	GUAY	MARIO
1732	GUAY	JEAN-FRANÇOIS
3530	GUAY	FRANCIS
3529	GUAY	JACQUES
3948	HALTRUYE	ALEXANDRE
5679	HANANI	MUSTAPHA
5457	HÉBERT	SYLVAIN
3641	HÉNAULT	PASCAL
3613	HENRY	YANN
3654	HÉRAUD	JEAN-PIERRE
10870	HERILALA	MANITRA
3545	HOULE	LUC
20378	Hunopkonu	Jean
5277	JACOBS	YVES
10248	JAMNADAS	SANJEEV
3639	JELLOULI	MOHAMED
3627	JOUANNY	THIERRY
10218	KABBAJ	YOUNES
10478	KABBAJ	MEHDI
3819	LA RUE	DANIEL
3834	LAFLEUR	SYLVAIN
2896	LAFRANCE	DANIEL
11276	LAPOINTE	JONATHAN
5591	LAPRISE	GILLES
3815	LAURIN	STÉPHANE
3635	LAURIN	MARIO
10451	LAVALLÉE	MICHEL
5630	LAVALLÉE	YVES-LUC
11633	LAVOIE	DAVE
3632	LE FOLL	BRUNO
10485	LEBAS	JEAN-LUC
4960	LEBLANC	DAVID
10862	LEBLOND	OLIVIER
5385	LEFEBVRE	MARTIN
20131	LEFRANÇOIS	FLORIAN
11363	LEMELIN	DANY
10216	LENGLART	THOMAS
3900	LEPAGE	GILLES
10207	LESPÉRANCE	JEAN-CLAUDE
3942	LEVASSEUR	NORMAND
3950	LÉVY	SYDNEY
3862	LIGNON	JÉRÔME
3696	LOBJOIT	LAURENT
3615	LOMBARDI	FRANÇOIS
3916	LOPEZ	CLAUDE
2656	LOUBAT	DIDIER
3657	LUCAS	LAURENT
3629	LUSSIER	MARTIN
12051	MAHERIMIARI	JAONA NJAJO ELI
3719	MAIER-MARTEL	MARC-ANTOINE
5057	MAIER-MARTEL	JEAN-SÉBASTIEN
3844	MAINVILLE	ROBERT
3935	MAMODALY	AYAAZ
10967	MANAMPISOA	FIHOBIANA DANIEL
2898	MARANDO	SALVATORE
11652	MARIÉ	NICOLAS
12135	MARNIÈRE	JEAN CLAUDE
5881	MARQUIS	CHRISTOPHER
3888	MARTEL	SYLVAIN
9002	MARTINEZ	RAPHAËL
3922	MEDKOURI	FOUAD
3855	MÉNARD	MARTIN
2638	MESTRE	MARC
3946	MEUNIER	JEAN-LOUIS
3538	MICHAUD	JEAN-FRANÇOIS
10228	MICHOT	MAXIME
538	MILETTE	LUC
10739	MILLET	VINCENT
5518	MILLOT	PASCAL
1841	MIRABEAU	LAURENT
11700	MOAL	YANN
5853	MOLLOT	OLIVIER
4856	MONGRAIN	JACQUES
3783	MOORE	SYLVAIN
2881	MORASSE	TOMMY
3921	MORIN	MICHEL
10215	MOUILLOT	ANTOINE
3874	MOUJAHED	FAROUK
4576	MOULY	JEAN-PHILIPPE
1955	MOUSSEAU	MARTIN
5678	NAVAL	ALAIN
20056	NAVARATNUM	ARNASALON
11219	NDISA	FALITIANA
3698	NIELLINI	NICOLAS
3606	NOUR	ABDUL KAFI
3605	NOUR	AHMED
3829	NOWAK	ALAN
10214	ONIARINIRINA	TOJO RINAH
5489	PARADIS	DANIEL
11833	PARANTEAU	JULIEN
3926	PARÉ	PATRICE
4962	PARÉ	ALAIN
20143	PASCAL	SOLIGON
10092	PASCUAL	YANNICK
3628	PELLERIN	MARCO
10269	PEREZ DAVID	
3831	PERNAUDEAU	GILBERT
4950	PERREAULT	GÉRALD
20289	PERRIERE	FRANCK
3905	PERRIN	PATRICK
12309	PERRON	ALAIN
10279	PHAN	NICOLAS
3583	PHILOUZE	ALAIN
3677	POISSANT	MICHEL
3809	POUZET	DANIEL
20272	POYET LUC	
10071	RABARISON	LALAINA
12291	RADOMASON	JEANNICK
20377	rakotoarimanana	franck
3683	RAKOTOMALALA	RIJANIAINA
20431	Rakotomalala	Hervé
5050	RAKOTOMANANA	TAHIRY
12167	RAKOTONIRINA	ROBSON
5308	RAKOTOZAFY	RIJA ZOE
4866	RAMANARIVO	ANDRY MANOLO
3910	RANDRIA	JOE KELVIN
20110	RANDRIAMAHATRATRA TOKINIAINA	
11944	RANDRIAMASINARIVO HENINTSOA	
4425	RANDRIANANTENAINA	ANDRY
20439	RANDRIANARISOA HAINGONIRINA	
20062	RANDRIANARISOA	ANDRY MALALA
20100	RANDRIANARISOA	MARC JOCELYN
10748	RASOAFANOHARANA	JUANITO
3930	RASOANAIVO	NJATOHERILAZA
10021	RASOLONANDRASANA	RIJAVOLA
20094	RATOARIVELO HAJA NIRINA	ANDRIAMADY LALAINA
12567	RATOMPOARY	JIMMY
3933	RAUCOULE	DANIEL
20120	RAVELOJAONA	TODISOA
10746	RAVELOJAONA	CHRISTIAN-E
20429	RAVELOMANATSOA HERINIAINA	PATRICK
10409	RAZAFIARITRIMO	PATRICK
3876	RAZAFIMAHAY	NY TIAVINA
11910	RAZAFINIMEVA	MAMIARISOA
12312	RAZAFITSIFERANA	MICHEL
3872	RAZAFY	NJARANIRINA
5048	RAZAKATIANA	HUGUES
20401	Razanabenja	Jacques anselme
3920	RHÉAUME	GAETAN
8149	RINGUET	DANIEL
5803	RIOUX	STÉPHANE
3774	RIVOLIER	PHILIPPE
3715	ROBICHAUD	MICHEL
9003	ROBICHAUD	MICHEL
11042	RONDEAU	DANIEL
1262	RUEL	MARTIN
3716	SAELEUVE	ARNAUD
3877	SAFIR	HAMZA
4031	SANTOS	MARIO

PÉTANQUE QUÉBEC

3813	SIAB	EDDY
12576	SIDI ABDOULLAH	HAIDI
11695	SIMONKLEIN	DAMIEN
6071	SOANDRO	RAUDÉO
3616	SOLIGON	PASCAL
5086	ST JEAN	ERIC
3880	ST-LOUIS	SYLVAIN
3706	ST-PIERRE	MICHEL64
3843	STE-MARIE	PIERRE
3663	SYLVESTRE	ROBERT
2912	SYLVESTRE	MICHEL
10524	TAILLON	BERNARD
12534	TANTHAVONG	XONG
3680	TARDIF	STÉPHANE
12053	TIBARIK	JEAN
3852	TREMBLAY	RICHARD
5087	TRUDEL	JACQUELIN
3571	TRUDEL	ROBERT
1947	TURGEON	MICHEL
20134	VALCOURT	DENIS
3773	VANHOOREN	ROMAIN
3318	VERRIÈRE	REMI
1542	VÉZEAU	RÉJEAN
3580	VILLENEUVE	DANY
10233	WAGNER	CHARLES
5860	ZAMRAT	HICHAM
11654	ZANIER	SÉBASTIEN

PÉTANQUE QUÉBEC

Introduction :

Les objectifs de la Fédération de Pétanque du Québec sont entres-autres les suivants :

- Préciser le rôle du classement et son utilisation par les différentes entités de la Fédération (clubs, Association régionales et la fédération dans son circuit de compétitions Méritas et éventuellement autres). En particulier actuellement et pour 2026 le reclassement d'un athlète ne peut provenir que de ses performances dans les tournois Méritas
- Modifier le mode de classement des nouveaux arrivant au Canada qui sont plus nombreux que jamais à pratiquer la Pétanque.
- Modifier la procédure de reclassement des athlètes pour la relier plus étroitement aux performances sportives, dans le circuit Méritas. (Points accumulés)
- Normer les reclassements vers le haut et vers le bas en fonction des performances de l'athlète.

Principes et objectifs :

- La Fédération de Pétanque du Québec est responsable de mettre en place un classement des joueuses et joueurs pour encourager la participation dans ses compétitions, en recherchant une équité basée sur des chances raisonnables de gagner une partie ou une compétition.
- Ce classement crée diverses classes de joueuses et joueurs pouvant être révisées sur décision du Conseil d'administration.
- L'utilisation du classement de la Fédération est obligatoire dans les tournois placés sous la responsabilité supérieure de celle-ci (en particulier le Circuit Méritas, Les tournois régionaux homologués).
- Les clubs affiliés à la fédération peuvent utiliser ce classement avec prudence ; Ils n'ont aucune obligation de le faire lors des compétitions sous leur responsabilité exclusive. La Fédération recommande aux clubs fédérés de faire leur propre classement pour rendre leur tournoi plus équitable car un athlète de niveau élevé peut être mal classé dans le classement de la Fédération parce qu'il ou elle ne participe pas aux tournois qui attribuent des points.
- Les clubs ou organisations externes à la fédération ne doivent pas utiliser ce classement, S'ils ou elles le font, ils ou elles s'exposent, à des contestations des participants à leurs activités, contestations que la Fédération appuiera si nécessaire, sur la base du fait que ce classement établi seulement dans un esprit de compétition, ne peut brimer des joueurs et joueuses dans leurs activités de loisirs.
- La fédération canadienne peut, à sa discrétion et dans certaines circonstances utiliser le classement de la fédération de pétanque du Québec.
- La fédération considère un joueur ou une joueuse licenciée à l'étranger comme un athlète de la catégorie la plus élevée lors d'une compétition utilisant le classement.
- Dans les compétitions qu'elle homologue la Fédération s'efforce que tous les joueurs et joueuses aient une possibilité de jouer dans sa propre classe.

II- Procédure et calendrier. (Le mot athlète s'entend au féminin comme au masculin)

Pour assurer sa responsabilité la fédération décide :

- Que son conseil d'administration peut en tout temps reclasser une joueuse ou un joueur ceci exclusivement sur la base d'informations ou de données obtenues dans les compétitions attribuant des points MERITAS.
- De créer au besoin des comités de classement masculin et féminin pour lui faire des recommandations

- Ces comités relèvent du conseil d'administration dans le respect de ses règlements officiels (composition, mandat, responsabilité, présidence, pouvoir des comités---)
- La fédération se réserve le droit d'ajuster un joueur ou joueuse en cours d'année si nécessaire.
- Le classement final de la saison sera diffusé par le document FPQ008 pour les hommes et le FPQ008B pour le classement féminin.
- Le conseil d'administration transmet ces demandes aux comités avec un objectif clair spécifique à chaque période.

Situation de départ

Lors de la saison 2025 la Fédération comptait 2345 membres en règle. 1340 hommes ,1105 femmes.

A la Fédération de Pétanque du Québec les joueurs et les joueuses sont classés dans 3 catégories de compétition, les catégories OR, Argent et Bronze et une catégorie Récréative.

Parmi ces membres 1346 détenaient une carte de membre RÉCRÉATIVE et 926 détenaient une carte de membre COMPÉTITION (OR, Argent ou Bronze)

Or : 63 hommes- 6 femmes

Argent : 181 hommes- 30 femmes

Bronze : 408 hommes- 238 femmes

Récréatif : 651 hommes, 695 femmes

Junior : Garcon 37, 36 filles

Classement à partir de 2025

- **Catégorie Or** : Meilleur niveau, 63 hommes- 6 femmes actuellement.

  Représente 5 % du nombre de membres masculin de la fédération participant au circuit méritas

  Représente moins de 1% du nombre de membres féminin de la fédération participant au circuit méritas.

  Seront classés OR :

  1. Tous les joueurs et joueuses classés OR en date du 1er avril 2025
  2. Tous les nouveaux arrivants (H et F) provenant d'un pays étranger, sans sa fiche de mutation de la FIPJP qui permettrait à la Fédération d'obtenir des références sur lui ou elle, sera classée OR.
  3. 5% des joueurs et 5% des joueuses actif de la catégorie AG accèderont à la catégorie OR chaque année.
  4. Pour le classement 2026, seule la saison 2025 sera prise en compte. Dès 2026, les saisons suivantes s'ajouteront au calcul des points pondérés pour ajuster les moyennes, notamment pour les joueurs moins actifs.
  5. 5% des joueurs et joueuses actifs **(aucune femme en 2025)** durant l'année cumulant les plus basses moyenne de points et ayant un minimum de trois participations au circuit méritas se verront rétrograder Argent.
  6. La fédération se réserve le droit d'évaluation pour changer le statut (classement) d'un joueur ou une joueuse de toutes catégories en tout temps.
  7. Ne peuvent accéder à la catégorie Or les athlètes âgés de 70 ans ou plus.

8. Ne peuvent accéder à la catégorie Or les athlètes âgés de 70 ans ou plus.

- **Catégorie Argent** : Niveau intermédiaire, 181 hommes et 30 femmes actuellement

Représente 13,5 % du nombre de membres masculin de la fédération participant au circuit méritas
Représente 3 % du nombre de membres féminin de la fédération participant au circuit méritas.

Seront classés ARGENT (Ag) en date du 1er avril 2026

1. Tous les joueurs et joueuses classés Ag en date du 1er avril 2025 qui ne sont pas reclassés.
2. Tous les joueurs et joueuses reclassés à partir de cette date dont, 5% des joueurs masculins et 5% des joueuses féminines dans la classe Br et ayant accumulés la moyenne de point plus élevée se verront accéder à la classe Ag.
3. Pour le classement 2026, seule la saison 2025 sera prise en compte. Dès 2026, les saisons suivantes s'ajouteront au calcul des points pondérés pour ajuster les moyennes, notamment pour les joueurs moins actifs.
4. 5% des joueurs masculins et 5% des joueuses féminines actif durant l'année pendant deux ans dans la classe OR et ayant accumulés la moyenne de point les plus faibles avec un minimum de trois participations au circuit méritas se verront accéder à la classe Ag.
5. Ne peuvent accéder à la catégorie Ag en provenance de la catégorie Br des athlètes âgés de 70 ans ou plus.

- **Catégorie Bronze** : Niveau débutant en compétition.408 hommes- 238 femmes actuellement.

Représente 30 % du nombre de membres masculin compétitif de la fédération participant au circuit méritas
Représente 21,5 % du nombre de membres féminin de la fédération participant au circuit méritas

Seront classés Bronze (Br) en date du 1er avril 2026

1. Tous les joueurs et joueuses classés Br en date du 1er avril 2025 qui ne sont pas reclassés.
   Tous les joueurs et joueuses reclassés à partir de cette date dont 5% des joueurs masculins et 5% des joueuses féminines dans la classe Ag et ayant accumulés la moyenne de point les plus faibles avec un minimum de trois participations au circuit méritas se verront accéder à la classe Br.
2. Pour le classement 2026, seule la saison 2025 sera prise en compte. Dès 2026, les saisons suivantes s'ajouteront au calcul des points pondérés pour ajuster les moyennes, notamment pour les joueurs moins actifs.
3. Tous les joueurs et joueuses qui auparavant jouaient en récréatif.
4. La fédération se réserve le droit d'évaluation pour changer le statut d'un joueur.

Critères ou données pouvant être utilisés par la Fédération pour reclasser un athlète.

1. **Performance** : Évaluer les performances des participants dans le circuit MERITAS au sein de leur catégorie, ou d'une catégorie supérieure. Cela peut inclure :

- Points obtenus
- Classement final
- moyenne pondérer durant la même saison.
- Pour le classement 2026, seule la saison 2025 sera prise en compte. Dès 2026, les saisons suivantes s'ajouteront au calcul des points pondérés pour ajuster les moyennes, notamment pour les joueurs moins actifs.
- La fédération se réserve le droit d'ajuster un joueur ou joueuse en cours d'année si nécessaire.

PÉTANQUE QUÉBEC

2. **Nombre de participations** : Prendre en compte la fréquence à laquelle les participants ont participé à des compétitions dans lesquelles ils accumulent des points dans leur catégorie ou une catégorie supérieure.

- Liste des tournois méritas nommes au FPQ006
- Joueurs actifs durant une saison pour un minimum de trois participations.
- Joueurs actifs pendant deux ans consécutifs ayant participé au circuit méritas chaque année.
- une compétition qui se déroule sur deux jours compte pour une participation.

3. **Évolution de la performance** : Analysez l'amélioration ou la stagnation des performances d'un participant au fil du temps.

-Moyenne pondérer du membre basé sur deux années consécutives ou plus lorsqu'il en sera possible.
-Moyenne pondérer du membre basé sur le nombre de participation par année.

4. **Règlement** : Assurez-vous que le passage d'une catégorie à une autre est conforme aux règlements de la compétition ou de l'organisme qui gère les catégories.

- Si plusieurs personnes sont soumises à changer de catégorie en dépit du pourcentage prédéterminé, c'est l'ensemble du groupe qui changera de catégorie.

Tableau du nombre d'athlètes pouvant être reclassés annuellement dans la situation de 2026

	Homme	femme
Déclassement de OR à Ag (5%)	3	0 (aucune femme en 2026)
Reclassement de Ag à OR (5%)	9	2
Déclassement de Ag à Br (5%)	9	2
Reclassement de Br à Ag (5%)	20	12

En raison de la très faible proportion de participantes dans la catégorie féminine Or, qui ne représente même pas 1 % de l'ensemble du bassin, aucune athlète féminine ne sera reclassée d'Or à Argent pour l'année 2026. Cette décision est conforme au principe selon lequel le déclassement dépend du ratio de membres par catégorie, assurant ainsi l'équité et le respect des règlements en vigueur.

Or à Argent :

3829	NOWAK	ALAN
2878	CALAMIA	JEAN
3527	DESMEULES	MICHAEL

Hommes Argent a Or :

12249	RAINITSOASENA	MARTIAL	
12254	RASOANAIVO	NARILIVA	
11663	RAKOTOSALAMA	SOLOFONIAINA	
11422	RADIMILAHY	FELIX	
11699	RAZANAMAHENINA	TOLOTRA N. TIANA	
5882	RABARIJAONA	ANDRY NIAINA	
3724	BURA	THOMAS	
12575	ANDRIAMANANTENA	NALINJAKA RAOBELINA	
12250	HERINIAINA	JOËL	

Homme Argent à Bronze :

4891	LÉPINE	MICHEL	

PÉTANQUE QUÉBEC

10406	RANDRIAMANANJARA	TOJOMALALA	
2149	ROUSSEAU	BERNARD	
10755	ABOTT	PATRICK	DEMEURE ARGENT
11824	BENDI	ANTHONY	DEMEURE ARGENT
10868	PELKA	FRANK	
8013	SAMSON	GAÉTAN	
3571	TRUDEL	ROBERT	DEMEURE ARGENT
11660	ABDELKADER	ALLAL	

Homme Bronze à Argent :

4553	DUPONT	MICHEL	
11276	LAPOINTE	JONATHAN	
11219	NDISA	FALITIANA	
4850	SIMARD	JEAN-MARIE	70et +
11690	CARBONNEAU	NORMAND	70et +
12121	MUSACCHIA	SAUVEUR	70et +
12162	AGRESTI	TONY	
12309	PERRON	ALAIN	
10200	DEVOS	ÉRIC	
10527	THERRIEN	DENIS	70et +
20134	VALCOURT	DENIS	
20110	RANDRIAMAHATRATRA	TOKINIAINA	
3526	DELISLE	DANY	
437	LAVOIE	RICHARD	70et +
11556	HUNEAULT	GUY	70et +
5786	GILBERT	FERNAND	
5224	BELLEY	MARIO	70et +
11158	RUSSELL	ROBERT	70et +
4895	BOISVERT	MICHEL	
11910	RAZAFINIMEVA	MAMIARISOA	

Femme Or à AG :

Aucune

Femme AG à Or :

7545	LEMELIN	LAURY	
7052	GODIN	HÉLÈNE	

Femme AG à Bz :

5982	PICOTTE ROLLAND	LOUISE	Carte américaine Demeure argent
20227	DECHENE	JOCELYNE	

PÉTANQUE QUÉBEC

Femme Bz à Ag :

20216	MORIN	FRANCE	
11223	RANDRIANANDRIANINA	GINAH	
7243	RICHARD-PELLERIN	DORIS	70et +
10761	LESIEUR	DIANE	
11827	BELLEMARE	FLORENCE	
7212	STE-MARIE	MICHELINE	70et +
11826	BELLEMARE	LUCE	70et +
10416	VOYER	LYNDA	
20079	ANDRIAMANGANIAINA	ANDO	
11911	PERRIN	DIANE	
11050	DESJARDINS	CAROLE	
07082	PAGEAU	JOHANNE	

Demande accordée par président de club :
5097 Richard Auger AG à BZ
05392 Serge Morin AG à BZ

Ajustement par la fédération suite à des recommandations des présidents clubs:

20272 Luc Poyet BZ à AG
11652 Nicolas Marié BZ à AG
05630 Yves Luc Lavallée BZ à AG
20131 Florian Lefrançois BZ à AG

PÉTANQUE QUÉBEC